



**HAL**  
open science

## Etapes de l'histoire du mot 'laïcité'

Véronica Thiéry-Riboulot

► **To cite this version:**

Véronica Thiéry-Riboulot. Etapes de l'histoire du mot 'laïcité'. Séminaire " Laïcité ", Groupe d'Étude du Matérialisme Rationnel; Jean-Claude Bourdin; Gérard Bras, Jan 2024, Pantin / Visio conférence, France. hal-04454544

**HAL Id: hal-04454544**

**<https://hal.science/hal-04454544>**

Submitted on 13 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séminaire « Laïcité » organisé par le Groupe d'Étude du Matérialisme Rationnel  
(G.E.M.R.)

Coordonné par Jean-Claude Bourdin et Gérard Bras

18 janvier 2024

## **Étapes de l'histoire du mot *laïcité***

Véronica Thiéry-Riboulot

Un nom abstrait est le signe le plus tangible du concept qu'il désigne. Décrire sa sémantique de manière pragmatique est donc une manière de s'approcher de l'idée que se font les énonciateurs de la chose abstraite. Dans le cas du nom abstrait *laïcité*, de plus, depuis qu'il existe, peu ou prou, tous ses emplois pourraient être étudiés dans le champ de l'histoire et de l'histoire des idées politiques ou des idées religieuses. Et plus largement, de fait, dès qu'on approche la famille du mot *laïcité*, on plonge dans des histoires de civilisations : l'histoire de l'Europe chrétienne, l'histoire de la sécularisation de la France, l'histoire de la mondialisation. S'intéresser aux mots de cette famille<sup>1</sup> d'un point de vue historique présente donc un intérêt qui s'étend au-delà de l'analyse linguistique. D'autant que la facilité d'accès à des bases de données textuelles et les performances des outils informatiques de ces dernières années rendent soudain possible des trouvailles textuelles et permettent de traquer des emplois au fil des siècles pour accéder à une description empirique mieux éclairée et plus précise des états lexicaux et de leurs évolutions. Ces outils permettent ainsi de prendre une posture d'archéologue sémantique et de mener un travail d'enquête passionnant dans lequel dominant des études de corpus constitués par des recherches faites sur des formes lexicales, en partant toujours des mots et non d'une idée historique préconçue, évitant ainsi l'écueil des a priori qui pourraient biaiser l'étude. Cette approche purement lexicale a débouché sur des trouvailles qu'un parti pris historique préalable n'aurait pas permis de faire, par exemple, attester plus précocement *laïcisme* dès 1795 et non en 1840 ou *laïcité* en 1849 et non en 1870, ce qui présente un intérêt pour les historiens. Ou

---

<sup>1</sup> On en trouvera la liste et une synthèse de leurs significations en annexe A.

bien, prendre pour point de départ des corpus de textes a également permis de repérer une acception erronée de *laïcisme* dans un dictionnaire de 1840, un faux emprunt à l'anglais qui renseigne sur la vision du monde à cette période, et d'observer les traces de ce mot fantôme dans de nombreux dictionnaires, jusqu'à nos jours, ce qui présente un intérêt épistémologique pour les lexicographes. Une évolution sémantique, indice d'une transformation sociale, idéologique ou politique en cours, est significative au-delà du lexique.

L'étude historique du mot *laïcité* ne peut être menée utilement sans s'accompagner de l'étude des mots qui l'ont précédé pour trois raisons. D'abord, certains argumentaires contemporains se réfèrent à l'histoire du mot lui-même, remontant jusqu'à sa racine grecque. Ensuite certains cercles légitiment la compatibilité de la laïcité avec les religions chrétiennes – mais pas la religion musulmane – ou interprètent la laïcité contemporaine comme une continuité du christianisme en soulignant que le mot *laïcité* vient de *laïque*, un mot chrétien. Enfin, on a souvent une conception trop linéaire des évolutions lexico-sémantique mais le mot *laïque*, sur lequel est formé le mot *laïcité* continue à évoluer sous l'influence de son dérivé. Il est cependant impossible de traiter ici de manière approfondie l'ensemble d'une période qui s'étend du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.C. à nos jours, ce texte fera plutôt quelques étapes chronologiques susceptibles d'éclairer les débats contemporains.

## I. *Λαός* et l'argument étymologique

Chaque mot a une origine, une étymologie. Comme vous le savez, le mot *laïcité* vient du grec *laos*, qui veut dire « le peuple ». Et au fond tout est dit. Tout est résumé. La laïcité, c'est un principe d'organisation du peuple, notre principe républicain d'organisation de la société. (Discours de Manuel Valls, Premier Ministre, le 26 octobre 2015)

Le linguiste Maurice Tournier observait en 1997 que « s'il est un mot-témoin à retourner sur le gril du questionnement contextuel, c'est bien le mot *peuple* ». Comme Manuel Valls, de nombreux tenants de l'argument étymologique ont, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ignoré tout questionnement contextuel et établi sans réserve un lien de signification entre un mot référant à une organisation sociale de la Grèce antique et un mot référant à un concept politique de la France contemporaine. Pour l'époque archaïque, chez Homère, le mot grec *λαός* possède deux aspects sémantiques : au singulier, il décrit un groupe aux contours très variables, que le lecteur ne peut se représenter qu'en référence à d'autres éléments textuels. Au pluriel, il évoque les membres du groupe en ne les caractérisant que par leur appartenance à ce groupe – un clan ou une tribu finalement – qui est souvent identifié par son chef. Pour l'époque hellénistique, on trouve dans la Septante des acceptions du mot *λαός*, au singulier et au pluriel, comparables à

celles que l'on observe dans *Illiade*. Les mots grecs *λαός* puis *λαϊκός* évoluent ensuite sémantiquement dans les débuts du christianisme pour décrire un peuple chrétien unifié dans sa croyance, mais au sein duquel s'installe une opposition hiérarchique entre les prêtres et les simples fidèles. Sauf à penser que Manuel Valls et ses acolytes estiment que « notre principe républicain d'organisation de la société » est clanique, tribal, ou bien exclusivement chrétien, ou marqué par une opposition entre le « peuple » et le clergé, il faut conclure que l'argument étymologique n'est pas pertinent. Il est en revanche très intéressant de constater que le mot *λαϊκός* évolue avec l'apparition du christianisme et permet de décrire ce qui fonde l'organisation sociale de l'Eglise.

## II. De *lai* à *laïque*, un mot chasse l'autre ?

Au sein de l'Eglise, les désignations des deux grandes classes qui la constituent traversent les siècles et les langues. On passe ainsi des mots grecs *κληρικός / λαϊκός*, aux mots latins *clericus / laicus* – d'ailleurs toujours utilisés avec la même signification sur le site du Vatican – aux mots d'ancien français *cler / lai*<sup>2</sup>.

D'autre part, on observe à la fin du Moyen Age et pendant la Renaissance un mouvement de relatinisation du lexique qui pousse les lettrés à rajouter des lettres muettes dans les mots français pour rappeler leur origine latine et, selon eux, les améliorer. La graphie du mot *doi*, par exemple, évolue ainsi en *doigt* pour rappeler le mot latin *digitus*. On peut sans aucun doute attribuer la graphie *clerc* à ce phénomène et l'on pourrait se dire qu'il en va de même pour la forme savante *laic*, puis *laïque*. L'observation des fréquences relatives des deux formes dans des textes anciens peut ainsi donner l'impression qu'un mot chasse l'autre :

Siècle	XII <sup>e</sup>	XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>
Forme de <i>lai</i> dans la formule <i>frère lai</i>	0	0	0	0	1	5	11
Autre forme de <i>lai</i>	57 100%	159 100%	124 100%	215 99,5%	27 79,4%	8 10,3%	5 2,2%
Forme de <i>laïque</i>	0 0%	0 0%	0 0%	1 0,5%	6 17,6%	65 83,4%	209 92,9%
Total	57	159	124	216	34	78	225

Evolution des fréquences relatives des 893 formes de *lai* et de *laïque* dans un corpus de la période 1100-1800, par siècle (Garnier jusqu'en 1600 et Frantext jusqu'en 1800, ce qui explique la baisse au XVI<sup>e</sup> s.)

Mais en réalité, deux évolutions coïncident : *lai* tend à disparaître tandis que *laïque* dénote et surtout connote autre chose. Ce qui précède en apporte déjà deux preuves. La première est

<sup>2</sup> Pour simplifier, la forme *lai* sera systématiquement employée ici, mais la graphie n'est pas stable au Moyen Âge. *Lay* est le plus courant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, *lai* ensuite. Quelques rares *lei* apparaissent aussi au XIII<sup>e</sup> siècle. Il faut ajouter que ces graphies de base varient également en fonction du genre, du nombre et de la fonction grammaticale.

que le son [k] final n'a jamais été prononcé pour le mot *clerc*, le -c n'est là que pour l'œil, tandis que Montaigne, déjà, écrivait *laïque*, ce qui montre qu'à l'oreille, on entendait différemment *lai* et *laïque* et que l'on avait donc le sentiment de deux mots différents. La seconde est l'apparition tardive de la formule oxymorique *frère lai* qui montre que la seule trace de *lai* que l'on conserve en français moderne a été recomposée a posteriori et qu'il n'existe pas de continuité avec le mot médiéval.

Pourquoi, dès lors, le mot *lai* a-t-il disparu en français, alors que, par exemple, *lay*<sup>3</sup> s'est maintenu en anglais ?

Le mot apparaît au XIIe siècle, à l'apogée de la puissance de l'Eglise, sous la plume de clercs dont le système de valeurs consiste à juger le statut laïque comme inférieur en tous points au leur et qui sont très soucieux de conserver leurs privilèges. Ils utilisent donc aussi la langue vernaculaire, à côté du latin, pour le faire savoir :

As leis ecclesiaus deit laie lei servir.  
Nuls ne deit plaiz d'iglise, se n'est clers, maintenir,  
Ne laie leis ne deit la clergil davancier.  
Li cristien rei solent saint'iglise obeïr ;  
Lais ne deit clerc fuler, mais chier le deit tenir<sup>4</sup>.

Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de Saint Thomas Becket*, v. 2986 à 2990, 1173.

Quel que soit son rang, le lai doit donc, selon les clercs du XII<sup>e</sup> siècle, leur être toujours soumis et y consentir, il est aussi voué au désespoir spirituel puisque qu'il n'atteindra pas le paradis uniquement réservé à ceux qui sont consacrés, il est également méprisé car il est non lettré. L'histoire politique, sociale et religieuse des siècles qui suivent montre que cet idéal clérical est largement remis en question. Les mots qui servent à distinguer autrui au sein d'un groupe n'ont pas vocation à être employés ailleurs que dans ce groupe – parlera-t-on de *gadjo* ou de *goy* hors d'une opposition au moins implicite avec des gitans ou des juifs ? D'emblée très dévalorisant, le mot que les clercs emploient pour se distinguer des autres a encore moins de raison d'être adopté à l'identique par le reste de la société. D'ailleurs, une série de synonymes postérieurs moins dévalorisants permettent de s'en passer : temporel (1175), seculier (1210), mondain (1225), profane (1228), civil (1290).

---

<sup>3</sup> Forme médiévale qui demeure jusqu'à nos jours en anglais, dans le sens de « relatif à un laïque qui remplit un office sacerdotale » (*lay preacher* [prédicateur laïque]) ou, dans des composés comme *layman* dans celui de « non spécialiste » (ex. expression courante *in layman's terms* [en termes profanes]).

<sup>4</sup> Les laïques doivent se soumettre à la loi ecclésiastique / Nul ne doit intervenir sur ce qui plaît à l'Eglise, s'il n'est clerc / Ni la loi laïque valoir sur la loi cléricale / Les rois chrétiens doivent par usage obéir à la Sainte Eglise/ le laïque ne doit s'en prendre au clerc, mais doit le chérir.

*Lai* subsiste encore jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, mais pour donner une vision sociale plus diversifiée :

Le [...] livre parle de l'estat des lais, c'est assavoir : des bourgeois, marchans, laboureurs ; des vierges, des mariees, des vefves ; des povres, des riches et des autres estas mondains appartenans aux gens laiz. » (Jacques Legrand, 1400. Archiloge Sophie : 29)

Le groupe ainsi décrit est formé d'individus dont les caractéristiques n'ont plus rien à voir avec l'opposition clerc / lai. Il devient donc plus pertinent de dire « un riche » ou « un pauvre » que de dire « un lai » pour désigner un individu et cela contribue à l'effacement du mot.

D'autres raisons, intralinguistiques, amènent à sa disparition : des emplois dans des formules toutes faites qui font perdre sa substance sémantique au mot, une homonymie avec l'adjectif *laid*, une tendance à l'adjectivisation du mot. Mais, après le déclin de la Puissance de l'Eglise, le principal motif de sa désuétude dans la langue courante est qu'avec la naissance des parlements et de la noblesse de robe, il y a une spécialisation du terme dans le domaine judiciaire où il se met à référer à des sièges et non à l'état des personnes qui occupent ces sièges. Ainsi, au XV<sup>e</sup> siècle, ce qui aurait été un oxymore auparavant devient courant, dans un parlement ou une court, on peut être à la fois clerc et lai :

Me Raoul Witart, clerc de la Chambre des Comptes, marié lay. (Nicolas de Baye, c. 1410)  
clers laiz (*Ibid.*)

Cette évolution vient peut-être aussi de ce que le mélange des clercs et des lais dans les assemblées en France était aussi physique, ce qui n'était par exemple pas le cas en Angleterre où chacun conservait sa place, comme le montrent les illustrations qui suivent :



Jean Fouquet, c. 1460, *Un lit de justice au parlement de Paris.*



Thomas Wriothesley, c. 1530, représentation de la séance d'ouverture du parlement d'Angleterre réuni à Blackfriars

La forme populaire médiévale *lai* ne survit que de peu à la fin du Moyen Âge et un faisceau de motifs, religieux, politiques, sociaux, culturels et intralinguistique y contribue.

### III. *Laïque*, un renversement de valeurs

On oublie trop souvent que le mot *laïque* est issu du catholicisme et désigne les chrétiens catholiques non prêtres ou moines. Encore un mot chrétien qui nous a été volé par les payens [*sic*]. (Commentaires du 18 avril 2014 sur le blog de la paroisse de Muzillac)

Ce commentaire n'est qu'un exemple parmi bien d'autres d'une opinion partagée : le mot *laïque* serait un mot catholique. Si c'est le cas, il semble incongru que le mot *laïcité*, qui réfère à une émancipation de la tutelle de l'Eglise, en soit dérivé. En réalité, ce sont Calvin et, dans sa suite, les protestants du XVI<sup>e</sup> siècle qui contribuent largement à l'apparition et à la diffusion de la forme savante relatinisée *laïque*. Calvin avait un grand sens de la formule et du lexique, s'il vivait au XXI<sup>e</sup> siècle, on verrait en lui un grand maître de ce que nous appelons maintenant des « éléments de langage ». Pour vilipender la structure en deux corps de l'Eglise catholique, il décale l'emploi du mot et se place au plan méta-lexical. Ainsi, dans ses sermons, la forme populaire *lai* puis la forme savante *laïc* ne sont plus utilisées pour désigner des individus, mais sont décrits comme des étiquettes posées hypocritement par le clergé catholique :

Ils créent avec grand'pompe et solennité leurs Lecteurs, Psalmistes, Huissiers, Acolytes, pour s'entremesler de faire les offices auxquels ils employent et commettent les petits enfans, ou ceux qu'ils appellent Lais. (Calvin, 1560)

Nous sommes laics (ont-ils dit) [...] (Calvin, 1561)

Il y a donc bien une évolution sémantique puisque le mot ne dénote plus le lai médiéval catholique soumis au clergé mais la désignation à visée trompeuse du clergé catholique. Le passage à la forme relatinisée *laïc* permet de souligner davantage encore ce décalage : aux catholiques les laïcs soumis, aux protestants les laïcs éclairés et rebelles – la relatinisation permet également à Calvin de rappeler implicitement qu'il maîtrise la langue de l'Eglise. Des recherches systématiques faites sur Gallica montrent qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, *laïc*, puis *laïc*, puis *laïque* sont essentiellement employés par des auteurs protestants, parfois par des sympathisants comme Pierre de l'Estoile ou des auteurs non hostiles aux protestants comme Montaigne, et rarement par des auteurs du parti catholique, mais alors toujours en référence à la polémique religieuse. En dehors de ce sujet, *laïque* ne réapparaît sous la plume d'auteurs catholiques que dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, mais ils emploient beaucoup plus souvent *chrétien* puis, et de plus en plus dans les siècles qui suivent, *fidèle*.

On assiste aussi à un retournement des connotations du mot : dans un phénomène de fierté que l'on peut comparer par exemple au choix fait par Césaire et Senghor de créer le mot *négritude*, transformant le mot de l'oppression en un mot militant, le mot *laïque*, enrichi de valeurs très mélioratrices, échappe ensuite au lexique religieux pour être principalement employé au XVIII<sup>e</sup> siècle dans des discours progressistes :

Dans tous les temps ce sont les laïcs philosophes qui ont fait le meilleur accueil à la morale. (Barruel, 1788)

À la veille de la Révolution de 1789, ce « laïque philosophe » n'appartient bien sûr plus à l'Église et le mot ne peut donc être considéré comme un mot catholique.

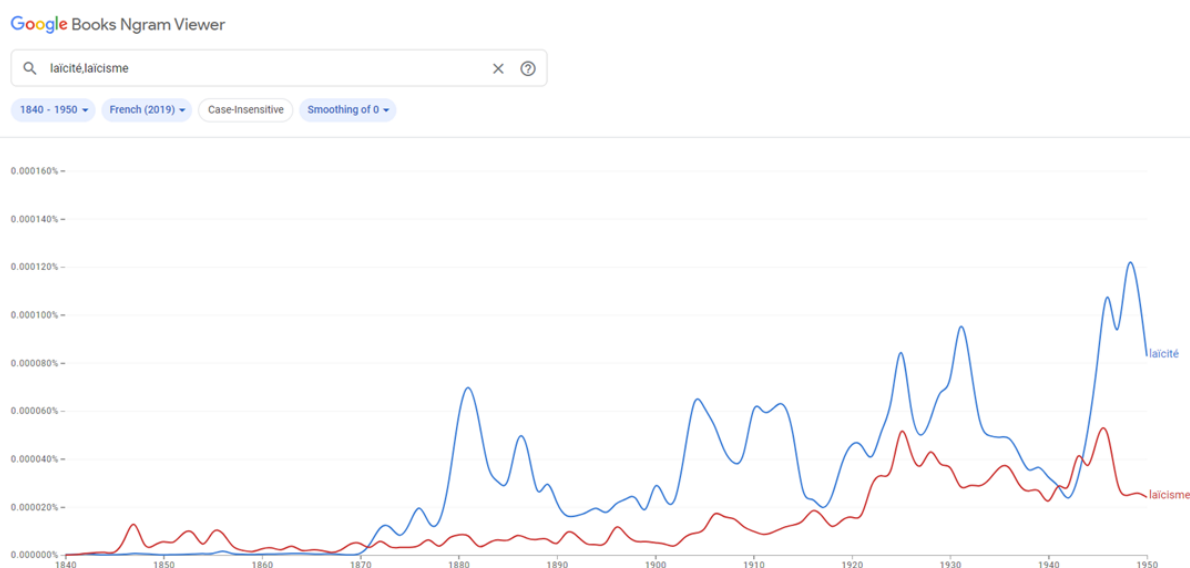
#### **IV. *Laïcisme* : la norme de la suffixation en *-isme***

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la suffixation en *-isme* est très productive, en particulier dans les champs du politique, du social et du religieux, en voici quelques exemples parmi beaucoup d'autres : *nationalisme* (1798), *collectivisme* (1836), *cléricalisme* (1855), *conservatisme* (1855), *hindouisme* (1877), etc. Dans ces domaines, dans la période contemporaine, la norme est la dérivation en *-isme*, jusqu'à nos jours, comme on peut en juger par exemple avec les récents *macronisme*, *wokisme* ou *dégagisme* – et il semblerait incongru de parler de *\*macronité*, de *\*wokité* ou de *\*dégagité*. C'est pourquoi on peut observer que spontanément, c'est le mot *laïcisme* qui vient régulièrement sous la plume d'énonciateurs du XIX<sup>e</sup> siècle dans des emplois où on pourrait lui substituer *laïcité* dès les années 1880 :

[À propos d'une école suisse.] Catholiques, protestants, israélites, s'y confondent aujourd'hui en pleine harmonie, grâce au laïcisme, ou, comme on dirait en Suisse, à l'inconfessionnalité de l'enseignement. (« De l'enseignement secondaire des jeunes-filles dans les cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel », *Journal de Médecine Mentale*, t. 10, 1870)

La logique lexicale aurait donc voulu que *laïcisme* l'emportât sur *laïcité*. D'ailleurs, *laïcisme* apparaît plus précocement que *laïcité* (1795 contre 1849), il domine jusqu'en 1871, une vraie concurrence s'exerce entre les deux mots entre les deux guerres et *laïcisme* reprend même l'avantage sous l'Occupation – avant de s'effondrer face à son concurrent depuis la Libération :





Fréquence d'apparition des mots *laïcité* et *laïcisme* dans le fonds « français 2019 » de Google Books entre 1840 et 1950, données en pourcentages issues d'une recherche par Ngram Viewer faite le 25-11-2023 (capture d'écran)

Et dans le milieu des années 1920, quand la laïcisation de l'Etat et des institutions publiques est faite et avant que les évêques de France repartent en croisade, on peut observer que les deux mots semblent souvent sémantiquement équivalents :

Nous ne nous débarrasserons pas plus du divorce que du suffrage universel et du laïcisme ou de la laïcité.  
(*Le Temps*, 23 mai 1924)

Qu'est-ce que la laïcité ou le laïcisme ? (*La Croix*, 16 avril 1925)

Mais en réalité, le mot *laïcisme* est plutôt employé par la droite catholique conservatrice qui lui donne des connotations péjoratives tandis que *laïcité* est un mot plutôt employé par des républicains, des libéraux ou des progressistes avec des connotations mélioratives dès les premières années de la III<sup>e</sup> République :

La négation du droit divin [...] conduit au laïcisme de l'Etat et à sa séparation d'avec l'Eglise ; double fléau de la civilisation moderne Maumigny, 1876<sup>5</sup>.

La laïcité de l'Etat, l'Etat laïque, voilà la forme que prend l'évolution régulière. La religion d'Etat en est le contre-pied (Littré<sup>6</sup>, 1873)

Les deux mots sont donc partisans, et le mot du camp qui l'a emporté a prévalu. Il faut ajouter que la suffixation en -té, si elle ne correspondait pas à la norme dérivationnelle dans le lexique, était la rime de cœur des républicains – Liberté, Egalité, Fraternité. D'ailleurs, la première

<sup>5</sup> Le comte de Maumigny était un ultramontain qui souhaitait rétablir une « monarchie très chrétienne ».

<sup>6</sup> Il s'agit bien de l'auteur du dictionnaire qui n'écrit pas ici en tant que lexicographe mais en tant que député républicain de Paris.

apparition du mot *laïcité* en 1849, lors des délibérations du conseil général du Var dans les premiers mois de la Seconde République à propos de la loi Falloux, montre que l'énonciateur construit sa phrase dans le but d'obtenir une rime en *-té* – pourquoi, sinon, ne pas remplacer la lourde « nécessité obligatoire » par « obligation » ? – :

Quatre principes paraissent, à notre commission, devoir être admis avec toutes leurs conséquences dans les lois relatives à l'enseignement primaire : la liberté, la gratuité, la nécessité obligatoire, et la laïcité du personnel enseignant rétribué par l'Etat.

*Laïcité* doit donc aussi son succès au lyrisme républicain.

## V. Sémantique du mot *laïcité* depuis la Libération

En 1945, un éditorial écrit par Camus pour *Combat* illustre l'essentiel de ce que l'on peut dire du mot *laïcité* dans la période qui s'étend de la Libération aux années 1980. L'auteur conteste l'éventualité d'un subventionnement de l'enseignement privé :

Il est très fâcheux et un peu ridicule d'être obligé, aujourd'hui, de se prononcer sur le problème de la laïcité. [Les militants catholiques ont oublié] qu'ils risquaient de heurter les sentiments d'un grand nombre de Français qui voient dans la laïcité la garantie la plus certaine de la liberté des consciences. [...] Depuis près d'un demi-siècle, nous n'avons connu en France qu'une seule paix, et c'était la paix religieuse.

La laïcité politique est bien installée dans une société très attachée dans son ensemble à sa sécularité. On n'a plus envie d'employer le mot *laïcité*, porteur de réminiscences d'une « Guerre des deux France » dépassée. Le mot tend à tomber en désuétude et ne demeure en usage qu'à propos des institutions catholiques, notamment les établissements scolaires. De manière schématique, à droite, on obtient des conditions assez avantageuses pour « l'école libre » avec la loi Debré de 1959 et on n'emploie pas le mot *laïcité*, on se contente de l'adjectif « laïque » qui caractérise la République dans les constitutions de 1946 et 1958. A gauche, on revendique : « à écoles publiques fonds publics ; à écoles privées fonds privés » et certains aspirent à la création d'un grand service public d'enseignement nationalisé unifié et laïque – c'est le seul aspect de ce à quoi réfère le mot qui n'apparaît pas sous la plume de Camus. Cette aspiration contribue à l'élection de François Mitterrand en 1981 et s'échoue dans le naufrage du projet de loi Savary en 1984. Une dernière fois, on crie dans les rues le mot *laïcité* avec cette signification en janvier 1994 et on anéantit la « loi Bayrou », qui visait à réformer la loi Falloux de 1850. C'est un baroud d'honneur, le mot est déjà en train d'évoluer sémantiquement. D'ailleurs, il est absent en 2012 quand on l'aurait vraisemblablement utilisé auparavant pour reprocher à la hiérarchie catholique de peser de tout son poids pour contester le mariage pour tous.

L'étude d'un corpus qui rassemble tous les articles du *Monde* qui comportent le mot *laïcité* d'août 1980 à juillet 2015 confirme l'évolution sémantique.

	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	Total	
1980-81	2	4	8	4	2	7	6	4	2	2	11	11	63	
1981-82	3	3	3	2	2	6	10	5	2	14	3	3	56	
1982-83	3	2	1	3	14	6	8	0	2	5	3	1	48	
1983-84	2	3	15	9	8	4	7	39	21	18	11	16	153	Projet de loi Savary
1984-85	9	6	7	4	1	3	2	3	1	4	2	1	43	
1985-86	0	2	6	2	5	1	1	3	0	1	1	3	25	
1986-87	1	2	1	0	2	3	0	0	2	1	6	0	18	
1987-88	3	3	3	5	5	2	8	2	4	5	5	0	45	
1988-89	2	3	8	5	8	0	0	7	7	3	1	8	52	
1989-90	1	5	47	72	36	16	7	8	3	2	4	5	206	Foulards de Creil
1990-91	2	3	8	4	3	3	9	1	3	4	3	5	48	
1991-92	3	9	7	6	5	3	12	2	8	5	7	9	76	
1992-93	1	1	9	7	3	1	7	11	4	4	10	11	69	
1993-94	1	4	3	13	20	58	6	11	6	8	8	5	143	Projet de réforme de la loi Falloux
1994-95	4	17	32	19	10	4	12	7	20	9	2	6	142	
1995-96	3	7	5	11	3	10	5	5	6	10	5	5	75	
1996-97	1	36	3	11	24	3	8	11	6	6	3	3	115	
1997-98	16	8	2	8	5	11	10	7	7	6	7	1	88	
1998-99	0	8	6	8	9	10	8	5	2	4	4	3	67	
1999-00	2	5	5	5	8	3	7	2	4	9	6	0	56	
2000-01	1	8	9	10	11	3	4	5	3	4	8	3	69	
2001-02	4	2	11	7	8	12	2	17	17	12	4	1	97	
2002-03	4	5	11	14	12	10	11	4	20	35	28	31	185	
2003-04	4	23	47	77	140	108	68	34	28	12	14	7	562	Loi sur les signes religieux à l'école
2004-05	25	43	21	26	28	25	16	13	28	36	14	8	283	
2005-06	10	15	20	23	31	0	2	2	1	7	0	0	111	
2006-07	2	5	6	5	2	15	14	28	16	7	8	11	119	
2007-08	9	11	7	4	13	21	34	21	8	9	11	8	156	
2008-09	7	27	8	3	10	3	4	1	12	8	22	11	116	
2009-10	4	7	12	23	40	19	24	16	8	12	9	6	180	Débat sur l'identité nationale
2010-11	9	17	13	14	29	28	31	83	60	14	16	14	328	Débats sur l'Islam/la laïcité
2011-12	12	19	14	16	20	28	24	33	31	28	9	8	242	
2012-13	7	31	11	6	14	6	11	29	13	9	10	10	157	
2013-14	15	15	27	27	13	19	14	6	14	5	11	7	173	
2014-15	2	9	10	5	15	93	46	38	25	37	17	8	305	Attentats de janvier 2015
	174	368	406	458	559	544	438	463	394	355	283	229	4671	

Nombre d'articles des archives du *Monde* comportant le mot *laïcité* et concernant la France, par mois, d'août 1980 à juillet 2015, avec indications des sujets qui correspondent aux pics de fréquence

L'analyse fréquentielle et lexicométrique de ce corpus permet de mettre en évidence des évolutions discursives quantifiables. La première est que le mot apparaît en général beaucoup plus souvent, avec, en outre, des pics de fréquence beaucoup plus importants.

Une autre évolution importante concerne les domaines à propos desquels le mot *laïcité* est employé. De 1980 à 2015, le lexique de l'enseignement, qui prédominait largement dans le début du corpus, ne cesse de se réduire et tend à disparaître, avec, aussi une évolution des noms qui désignent les différents acteurs concernés par l'enseignement. Dans la période 1980-1985, en effet, apparaissent tous les ans parmi les 40 substantifs les plus fréquents dans les articles de la période les mots *enfant, élève, parent, famille, enseignant, instituteur, FEN, professeur* et des noms de ministres de l'Education nationale : il s'agit bien de discuter de l'école et de son organisation. Mais dans la période 1997-2015, pour désigner les enseignants, seul le mot *enseignant* apparaît une dernière fois en 2002-03, on ne trouve plus aucun nom de ministre ou de syndicat, pour désigner les parents d'élèves, on trouve un seul *famille* en 2001-02, et ne demeurent que quelques sporadiques *élève* et *enfant*. Et même, durant trois des années du quinquennat de Nicolas Sarkozy, aucun mot du lexique de l'enseignement n'apparaît. L'exercice concret d'enseignement ou d'éducation a disparu.

En revanche, le lexique des sciences humaines apparaît de plus en plus souvent et le mot *laïcité* est associé à des noms représentatifs d'une l'altérité et à un grand nombre d'oppositions sociales au sujet desquelles *laïcité* n'était auparavant pas associé. Quatre préoccupations se découvrent ainsi :

- l'interculturalité dans la société française avec, dans leur ordre chronologique d'apparition, les mots *différence, communauté, culture, tradition, intégration, modèle, identité*
- les différences générationnelles avec les mots *jeune* et *génération*
- la France dans le monde avec, dans leur ordre chronologique d'apparition, les mots *immigré, occident, immigration, origine, étranger*
- la condition féminine avec le mot *femme*.

On observe donc une large extension des domaines au sujet desquels le mot *laïcité* peut être convoqué.

L'analyse du corpus montre une série d'évolutions du champ du politique. De 1981-82 à 1992-93, tous les noms évocateurs d'un parti politique qui apparaissent parmi les 40 les plus fréquents peuvent être attachés au parti socialiste, y compris pendant la période de cohabitation. Mais manière spectaculaire, le mot *Sarkozy* apparaît systématiquement, et avec une fréquence très importante, de 2004-2005, l'année où Nicolas Sarkozy devient président de l'UMP, à 2011-12, à la fin de son quinquennat. Et son nom, et celui de l'UMP, reviennent en force au milieu du mandat de François Hollande, en 2014-15 : cette année-là, *Sarkozy* apparaît 333 fois et *UMP* 303 fois dans l'ensemble des 305 articles – à titre de comparaison, on a seulement 117 fois *François\_Hollande* et 33 fois *Hollande*. Enfin, à partir de 2010-11, là aussi de manière assez spectaculaire et jusqu'à la fin du corpus, ce sont des noms qui représentent le Front national

qui, à leur tour, comptent parmi les plus fréquents du corpus. Le RPR et surtout l'UMP puis le FN semblent ainsi avoir au cours des ans monopolisé les discours sur la laïcité au détriment du Parti socialiste.

Mais c'est l'analyse du lexique de la religion qui atteste l'évolution la plus spectaculaire. Toute l'histoire de la laïcité s'était faite jusque-là en lien avec celle de l'Eglise catholique et des religions chrétiennes. Mais dans le corpus étudié, et de plus en plus au fil des ans, c'est essentiellement à propos de la religion musulmane que l'on emploie *laïcité*. Ainsi les mots *musulman* et *islam*, qui n'y apparaissaient pas du tout jusqu'en 1987-88, y font une entrée remarquable en 1988-89, puisqu'*islam* y figure alors en première position et *musulman* en troisième. Dès lors, mis à part en 1991-92, l'un ou l'autre de ces noms apparaît toujours dans la liste, le plus souvent les deux, et régulièrement parmi les mots les plus fréquents. Ainsi, de 2008-09 à 2014-15, *musulman* ne descend jamais en dessous du 9<sup>e</sup> rang, *islam* en dessous du 18<sup>e</sup>. Les mots *islamiste*, *foulard*, *mosquée*, *voile*, *burqa* – le corpus ne couvre pas l'été 2016 et ses burkinis – font successivement leur entrée à partir de 1989. Cette tendance est durablement installée en fin de période : il y a bien eu un basculement, qui semble pour l'instant irréversible, d'une religion à une autre. L'analyse des pics de fréquence montre également que le mot *laïcité* est maintenant convoqué dès que l'acteur d'un événement est musulman. Ainsi, depuis les attentats de 2015, chaque attentat terroriste commis par un musulman s'accompagne de discours où le mot apparaît, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'analyse de ce corpus atteste nettement d'évolutions pragmatiques importantes et durables : le mot *laïcité* est passé du domaine de l'Education nationale à celui du ministère de l'Intérieur, des discours de gauche aux discours des droites, il est de plus en plus instrumentalisé dans des discours personnalisés et sert à désigner implicitement les musulmans.

Il faut ajouter que le sens juridique du mot a notablement évolué avec la loi de 2004 qui interdit le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires publics. En effet, la neutralité était avant cette loi attendue de l'État mais pas des individus. La décision du Conseil d'État du 2 novembre 1992 explique ainsi à propos de l'affaire des foulards de Creil :

Dans les établissements scolaires, le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses.

Avec la loi de 2004, la neutralité devient celle des usagers du service public que sont les élèves mais l'intitulé du texte législatif s'appuie, comme le conseil d'Etat en 1992, sur « le principe de laïcité » :

Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Le « principe de laïcité » est ainsi invoqué en 1992 pour garantir aux élèves la liberté de porter des signes religieux et pour le leur interdire en 2004. Cette extension de la neutralité, de l'État aux élèves de l'enseignement public, marque sans doute une évolution d'autant plus profonde qu'elle ouvre la voie à des exigences de neutralité concernant d'autres membres du public, comme les mères d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires, ou à des revendications de neutralité plus larges, dans les entreprises privées, comme celle qui a conduit à l'affaire de la crèche Baby Loup, ou même dans l'espace public, comme dans le cas des arrêtés municipaux interdisant le port du burkini pendant l'été 2016. Il faut ajouter que la notion de neutralité des fonctionnaires a également évolué avec la loi du 20 avril 2016, passée plutôt inaperçue, et relative à la déontologie des fonctionnaires :

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.

Ce n'est donc plus le service qu'il exerce, mais l'individu lui-même qui doit être neutre. Comme c'est le cas pour les élèves, l'exigence de neutralité porte sur les individus, au détriment de leur liberté d'expression religieuse.

Le terme *laïcité* n'est donc en réalité plus interprété juridiquement en 2024 de la manière dont il l'était jusqu'aux années 2000.

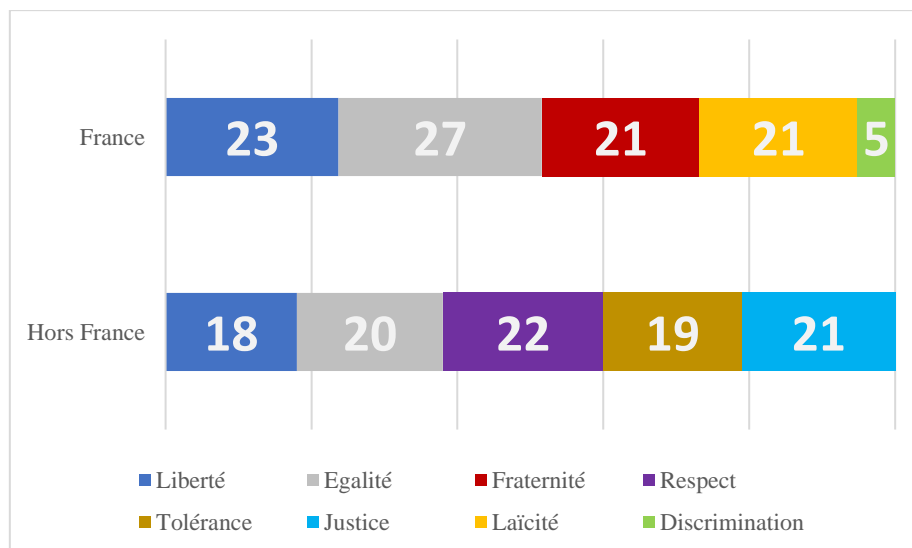
## VI. « Principe de laïcité » et « Valeur de la République »



Ce dessin de Frédéric Deligne paru dans *La Croix* le 12 décembre 2012 pour illustrer un article de Bernard Gorce intitulé « Sur la laïcité, les clivages sont nombreux à gauche » est le meilleur résumé qui soit : depuis des années, voire des décennies, l'exercice juridique concret

de la laïcité tend à être débordé par une représentation allégorique passionnelle de la « Laïcité », avec un L majuscule, étroitement associée à la République – elle en prend d’ailleurs depuis couramment la symbolique. La laïcité est devenue une « valeur de la République ». Cette expression, d’usage récent, relève du slogan et s’emploie avec une grande laxité. Par exemple lors de la séance du 5 février 2021 de l’Assemblée nationale, les députés discutent le projet de loi « confortant le respect des principes de la République ». En lisant ces débats, on peut d’abord remarquer que « principes de la République » et « valeurs de la République » y sont souvent substitués l’un à l’autre, comme « respect des valeurs » est aisément confondu avec « respect de la loi ». Chacun y met ce qu’il y veut. D’un point de vue sémantique, devenir une « valeur de la République », c’est gagner beaucoup de connotations positives mais avoir une dénotation tiré à hue et à dia ou entretenue dans le flou.

Pour tenter d’observer ce phénomène de manière quantitative, un corpus d’énumérations de « valeurs de la République » a été constitué en mars 2022. Il comporte 569 énumérations trouvées dans des textes extrêmement divers par des recherches systématiques faites par année sur Google pour des expressions exactes de type « valeurs de la République que sont » ou « valeurs républicaines telles que ». Les substantifs présents dans ces énumérations ont ensuite été décomptés à l’aide d’un logiciel de lexicométrie, d’une part pour l’ensemble des autres pays, essentiellement des pays francophones d’Afrique, et pour la France d’autre part. On peut observer la part relative des cinq substantifs les plus fréquents dans les deux sous-corpus :



Parts relatives entre elles des cinq substantifs les plus fréquents dans les énumérations du corpus, en France et hors de France, en pourcentages

Plus largement, le mot *laïcité* est quasiment absent des énumérations de valeurs hors France. On sait que la notion de laïcité est intraduisible – voire incompréhensible – en anglais ou dans

d'autres langues, la laïcité en tant que valeur n'existe donc pas non plus pour des francophones en dehors de l'Hexagone.

Les programmes de l'Education nationale ont pour partie contribué à ce phénomène. Un rapport commandé en 2012 par Vincent Peillon, alors ministre de l'EN, a donné le cadre d'un futur programme de « morale laïque » et a préconisé l'enseignement d'un « socle des valeurs communes [qui] devrait [...] comprendre la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discrimination. » (Bergounioux *et al.*, 2013, p. 28). Ce n'est cependant qu'à la rentrée de septembre 2015 qu'est mis en œuvre par Najat Vallaud-Belkacem l'Enseignement moral et civique (EMC) dont le programme commence ainsi :

L'EMC doit transmettre un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. (B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015)

Malgré une apparente continuité, l'idée que des valeurs morales doivent être transmises a pourtant déjà évolué car ce sont les « valeurs Républicaines » dont le ministère fait en réalité alors la promotion. Dès mars 2015, en effet, à la suite d'incidents lors des minutes de silence organisées dans les établissements scolaires pour rendre hommage aux victimes des attentats de janvier 2015, le ministère met en place une « Mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » et la formulation « socle de valeurs communes » tend à disparaître au profit de celle de « valeurs de la République ». La liste de ces valeurs évolue aussi, surtout à partir de 2017, sous le ministère de Jean-Michel Blanquer. Pendant cinq ans, en effet, différentes énumérations sont apparues dans l'abondante littérature liée à l'EN, elles ont une tonalité moins morale et plus politique. Par exemple, on retrouve plusieurs fois dans le corpus d'énumérations de valeurs une version de 2017, il s'agissait de transmettre « les valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité dont l'égalité entre les hommes et les femmes, la fraternité, la laïcité, le droit à l'instruction » : on retrouve la devise française, la laïcité, et un « droit à l'instruction » un peu anachronique. Les versions évoluent encore au fil des ans, jusqu'à :

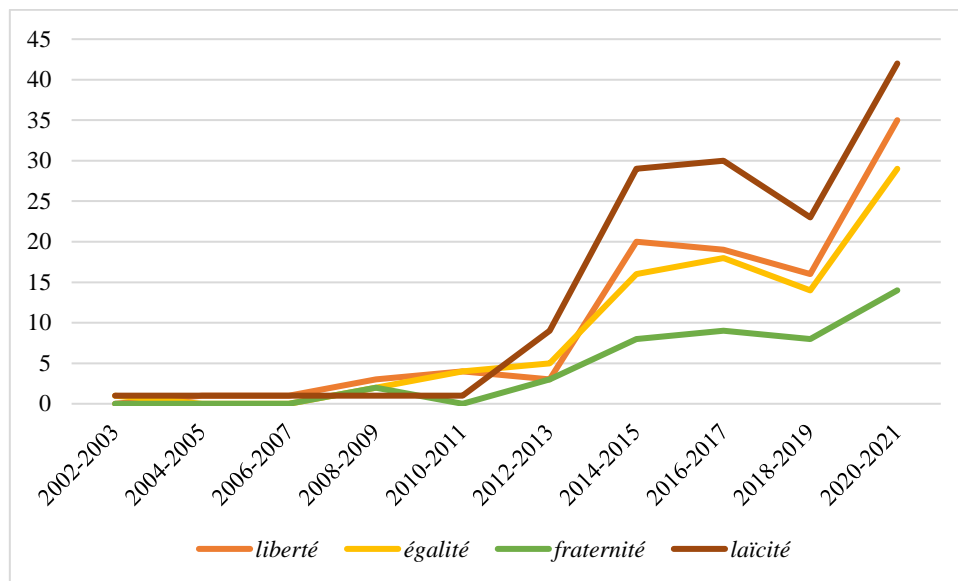
[...] Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation. (Chapô de la page « Valeurs de la République » sur le site du Ministère, consultée en août 2022, mise à jour en décembre 2021)

Dans cette dernière version, *exit* les valeurs morales – la dignité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect –, *exit* les droits de l'homme – la liberté, l'égalité. Seuls sont conservés par



rapport à la version du ministère précédent les termes de l'énumération qui évoquent un *modus vivendi* social – la laïcité, l'absence de toutes formes de discrimination – tandis que sont ajouté deux termes du champ de l'action politique – citoyenneté, culture de l'engagement. On est bien éloigné de la morale laïque de Vincent Peillon. Dans ce domaine au moins, il est donc évident que les programmes de l'EN sont marqués par des intentions politiques et que les valeurs de la République sont fluctuantes – ce dont on dira par boutade que cela leur retire de la valeur.

En dehors de la littérature produite par l'Education nationale, la fréquence du mot *laïcité* augmente dans le temps dans le corpus français de valeurs où il trouve une place au moins équivalente à celle des trois mots de la devise nationale. Il apparaît dans 68,4% de formes modifiées de la devise, dont 24,5% correspondent à l'énumération stricte « liberté, égalité, fraternité, laïcité » – qui semble devenue la nouvelle devise républicaine de certains<sup>7</sup>. Et si l'on excepte les devises, le mot est également employé avec une fréquence qui croît dans le temps davantage que celles de *liberté*, *égalité* ou *fraternité* :



Nombre d'énumérations comportant les mots *liberté*, *égalité*, *fraternité* et *laïcité*, hors Education nationale et hors devise et [devise + laïcité], par périodes de deux ans

La laïcité se conçoit ainsi de plus en plus au détriment de la liberté. Ce renoncement est maintenant parfois clairement formulé, par exemple en 2023, dans sa *disputatio* sur la laïcité avec Jean Baubérot, par Nathalie Heinich pour qui « la défense d'une valeur – la liberté de conscience [...] doit primer sur l'exercice des libertés individuelle à court terme » (Baubérot et Heinich, 2023, p. 63-64). Et l'on constate que cette rhétorique de « défense de valeurs » vise

<sup>7</sup> Par exemple, interrogée sur l'immigration par M. Le Pen à l'Assemblée nationale lors de la séance du 12 juillet 2022, Élisabeth Borne répond : « Mon ADN, ma colonne vertébrale s'appelle la République. Alors oui, je vous le redis, Mme Le Pen, mon identité, c'est la liberté, c'est l'égalité, c'est la fraternité, c'est la laïcité. »

souvent à imposer à autrui une opinion qui pourrait choquer. N'est-ce pas ce qu'a fait Marine Le Pen en s'emparant elle aussi des « valeurs de la République » et du mot *laïcité* ?

Depuis plus de 10 ans, dans les programmes de l'Education nationale, dans de nouvelles formes de la devise nationale et dans d'autres énumérations de valeurs, la laïcité est donc devenue la principale valeur de la République et le mot *laïcité* un étendard beaucoup brandi mais porteur d'une signification incertaine. Il est en effet plus simple d'agiter une « valeur de la République » qui vaut pour son axiologie positive et pour ses sous-entendus douteux contre les musulmans que de mettre en œuvre des actions politiques complexes. Finalement, la multiplication de ces ambiguïtés sémantiques et de ces usages symboliques ou allégoriques aboutit à de plus en de plus d'évitements du mot ou à son rejet chez les plus jeunes. Elle aboutit aussi hélas à la diffusion et à la banalisation d'opinions inacceptables.

Pour conclure, les évolutions lexico-sémantiques sont toujours liées à des modifications sociales. Ce qu'on observe à chaque fois, ce n'est pas une signification qui évolue, mais une autre signification qui s'établit ailleurs ou autrement. De plus le lexique étudié se situe dans le champ politique où les mots ne circulent pas par hasard d'un cercle à l'autre mais, souvent parce que leur emploi nouveau cherche à représenter une idée nouvelle et parce qu'il existe une propension des opposants à s'approprier les mots de l'adversaire : c'est ce que fait Calvin au XVI<sup>e</sup> siècle avec *laïque* ou Marine Le Pen avant sa campagne de 2012 avec *laïcité*. On cherche ainsi à dominer l'autre en s'emparant de son lexique ou en lui en dictant un usage comme, dans la période la plus récente, l'étonnante interdiction d'employer *laïcité* au pluriel ou de lui adjoindre un adjectif. A chaque fois, des commentaires métalinguistiques montrent l'intentionnalité de ces usages partisans et les discours définitionnels se multiplient pour tenter de les neutraliser. Bourdieu a dit depuis 1982 ce que parler voulait dire et montré l'importance de la domination linguistique dans les luttes de pouvoir, l'étude de l'histoire du mot *laïcité* en apporte des preuves supplémentaires.

## Annexe :

### Synthèse chronologique des significations des mots de la famille de *laïcité*

- *λαός* [*laos*] - c. 800 av. J.-C. : signification très similaire dans l'*Iliade* et dans l'Ancien Testament (« tribu ou clan organisé autour d'un chef » ou « membre de cette tribu, de ce clan »), puis au 1<sup>er</sup> siècle, évolution sémantique dans le Nouveau Testament (« l'ensemble des fidèles chrétiens », « foule » ou « population »).
- *λαϊκός* [*laikos*] - IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. : adjectif dérivé de *λαός*, rare à l'époque hellénistique (« relatif au peuple »), puis au 1<sup>er</sup> siècle dans les textes chrétiens, substantification et évolution sémantique (« celui qui n'est pas un notable » dans le Nouveau Testament, puis « celui qui n'est pas un κληρικός [*klerikos*] »).
- *laicus* - c. IV<sup>e</sup> siècle : assez stable de la Vulgate au site du Vatican de nos jours (« fidèle dont l'Eglise a la charge morale », « non ordonné »).
- *lai* - 1150 : évolution spontanée de *laicus*, forme médiévale qui tombe en désuétude en français à partir de 1500. (« non lettré », « non consacré », « non ecclésiastique », « non clerc », puis « membre du tiers état », persistance d'une forme adjectivale un peu au-delà dans les parlements « relatif à la 'laye justice' », XVII<sup>e</sup> siècle : développement de l'expression *frère lai*, « membre au plus bas degré de la hiérarchie cléricale ».)
- *laïque* - XVI<sup>e</sup> siècle : forme savante diffusée par Calvin avec un renversement des connotations de *lai*, « fidèle déprécié par les clercs », puis « fidèle contestant la hiérarchie de l'Eglise », depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, correspond, dans l'Eglise, au *laicus* latin, au XVIII<sup>e</sup> siècle « individu émancipé de l'Eglise », au XX<sup>e</sup> « partisan de la laïcité », c. 2020, assimilation laïque/ républicain.
- *laïcisme* - 1795 (auparavant 1840) : néologisme de propagande de l'abbé Grégoire (« exercice d'une tâche sacerdotale par un laïque »), puis mot fantôme depuis 1839 (« doctrine répandue en Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle »), puis multi-néologisme au XIX<sup>e</sup> siècle (« impiété », « intervention d'un laïque dans un champ qui relève du domaine de l'Eglise », « séparation d'avec l'Eglise », « caractère laïque »), depuis les années 1920, le plus couramment, « laïcité excessive » (avec des connotations équivalentes, c. 1989, *laïcard*).
- *laïcisation, laïciser, laïcisateur* - 1843 (auparavant c. 1880) : dérivés en *-is* – qui décrivent les évolutions en cours c-à-d le « remplacement de personnels ecclésiastiques par des personnels laïques », avec un net pic de fréquence des lois Ferry à la loi de 1905.
- *laïcité* - 1849 (auparavant 1871) : concurrence avec *laïcisme* puis spécialisation, d'abord « absence de personnel religieux dans une institution », puis « neutralité religieuse à l'école », « régime de séparation des Eglises et de l'Etat », « neutralité de l'Etat », après l'Occupation, déclin, « principe d'exclusivité des financements publics à des dépenses publiques » et, jusqu'en 1984 « nationalisation de l'enseignement privé », depuis 1989, « effacement des signes religieux », « neutralité religieuse des individus », « outil de neutralisation des conséquences négatives de la religion (musulmane) », assimilation laïcité/liberté d'expression (mais pas liberté d'expression religieuse).